



FRACTION

Lola ARTIGAO

Tom BELLION

Annette KIRSCH ép. WILLEMS

Lucien MAX

Administration communale de Schengen

Collège des Bourgmestre et Échevins

75, Wäistrooss

L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 3 avril 2024

Transmis par courrier postal et par courriel

Objet : Point à porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communal
PROJET DE RESOLUTION BZ#4|2024

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Les conseillers communaux formant la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe le

projet de résolution BZ#4|2024
relatif à
un plan d'action transfrontalier dans le cadre de la prochaine
Journée Internationale des Femmes en date du 8 mars 2025

tout en priant le Collège des Bourgmestre et Échevins de le porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

En espérant que la présente résolution trouve l'unanimité au sein du Conseil communal, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus respectueuses.

Pour la fraction « Besser Zesummen »

Lola Artigao
Conseillère communale

PROJET DE RESOLUTION BZ#4|2024

[introduit par la fraction « Besser Zesummen » le 3 avril 2024]

**relatif à un plan d'action transfrontalier dans le cadre de la prochaine
Journée Internationale des Femmes en date du 8 mars 2025**

Le conseil communal:

- vu la présente initiative de la fraction « Besser Zesummen » ;
- considérant les actions menées ces dernières années - et plus particulièrement en 2024 - par la commune de Schengen dans le cadre de la Journée Internationale des Femmes ;
- vu le succès croissant de l'action symbolique « Affichons l'égalité » du Conseil national des femmes au Luxembourg et à laquelle 18 communes ont participé en 2024 pour afficher dans 166 rues/lieux publics les noms des femmes méritantes pendant la période du 8 au 31 mars 2024 ;
- considérant le 50^{ème} anniversaire de l'Année internationale de la femme proclamée en 1975 par l'Organisation des Nations Unis ;
- se ralliant aux bonnes pratiques d'autres villes et communes ;
- s'appuyant sur le principe de la participation citoyenne ;
- souhaitant initier un projet global et inclusif visant toutes les femmes résidant et/ou travaillant dans la région de Schengen ;
- se souvenant de son devoir implicite, découlant de la symbolique des accords de Schengen, d'initier, de promouvoir et d'organiser des initiatives et projets dessinées sur une toile de fond européenne ;
- s'appuyant sur la coopération transfrontalière organisée dans le cadre du Groupement Européen d'Intérêts Économiques « Dräilännereck » ;

décide à l'unanimité

- de prévoir au budget de l'exercice 2025 un article « Actions menées dans le cadre de la Journée Internationale des Femmes », doté de 10.000,- € ;
- de charger la déléguée à l'égalité des chances de proposer jusqu'au 31 octobre 2024, en concertation avec les commissions consultatives communales concernées et en coopération avec des partenaires transfrontaliers, un plan d'action transfrontalier « Journée Internationale des Femmes 2025 » ;